

Le jeudi 17 juin 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 46

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M^{me} WOWCHUK présente la proposition suivante :

Proposition n° 18 : Rapport Estey

Attendu :

que le gouvernement fédéral libéral continue de réduire son appui à l'agriculture et a éliminé les subventions au transport;

que le gouvernement fédéral libéral a retenu les services du juge Willard Estey pour examiner le système de manutention et de transport du grain;

que les recommandations que contient le rapport Estey ont été rendues publiques vers la fin de décembre 1998;

que le rapport comporte une recommandation voulant que la Commission canadienne du blé n'ait aucun rôle administratif ou commercial à jouer dans la manutention ou le transport du grain;

que les producteurs ont élu récemment des représentants à la Commission canadienne du blé et qu'il faut permettre à ces représentants de remplir leur mandat;

que la mise en œuvre des recommandations occasionnera des coûts supplémentaires aux agriculteurs;

qu'en ne rejetant pas le rapport, le gouvernement provincial a choisi de se ranger du côté des compagnies de chemins de fer;

que le gouvernement provincial avait déjà indiqué son inclination à se ranger du côté des compagnies de chemin de fer lorsqu'il a appuyé l'élimination de la subvention du Nid-de-Corbeau;

que les producteurs de l'ensemble de la province ont exprimé leurs inquiétudes quant à ce rapport,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à rejeter les recommandations du juge Estey et à favoriser plutôt la mise en place d'un système de transport qui avantage financièrement les agriculteurs;

que l'Assemblée exhorte le premier ministre à défendre les intérêts des agriculteurs en rejetant le rapport.

Le jeudi 17 juin 1999

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} WOWCHUK, de M. le *ministre* ENNS, de M. STRUTHERS, FINDLAY, et REID, de M. le *ministre* DERKACH, de MM. JENNISSEN, PENNER et LAMOUREUX, de M. le *ministre* PRAZNIK ainsi que de M. ASHTON, la motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ASHTON
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
EVANS (Brandon-Est)
EVANS (Entre-les-Lacs)
FRIESEN
HICKES
JENNISSEN

MACKINTOSH (St. Johns)
MARTINDALE
MIHYCHUK
REID
SALE
SANTOS
STRUTHERS
WOWCHUK 17

CONTRE

CUMMINGS
DOWNEY
DRIEDGER (Charleswood)
DRIEDGER (Steinbach)
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
FILMON
FINDLAY
GILLESHAMMER
HELWER
KOWALSKI
LAMOUREUX
LAURENDEAU
MCALPINE
MCCRAE

MCINTOSH (Assiniboia)
MITCHELSON
NEWMAN
PENNER
PITURA
PRAZNIK
RADCLIFFE
REIMER
RENDER
ROCAN
STEFANSON
SVEINSON
TOEWS
TWEED
VODREY 31

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, dépose le rapport du Comité pour le 16 juin 1999, que voici :

Le jeudi 17 juin 1999

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

13.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LE DÉVELOPPEMENT RURAL :

ADMINISTRATION ET FINANCES..... 1 477 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

13.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENTS DOLLARS pour LE DÉVELOPPEMENT RURAL :

COMMISSIONS..... 1 083 900,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

13.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION QUATRE-VINGT-CINQ MILLE SEPT CENTS DOLLARS pour LE DÉVELOPPEMENT RURAL :

SERVICES AUX PETITES ENTREPRISES ET
PLANIFICATION MINISTÉRIELLE 1 085 700,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

13.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas ONZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENTS DOLLARS pour LE DÉVELOPPEMENT RURAL :

SERVICES DE DÉVELOPPEMENT DES
ADMINISTRATIONS LOCALES..... 11 361 200,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

13.5 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SEPT MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LE DÉVELOPPEMENT RURAL :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL 7 358 600,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

13.6 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT ET UN MILLIONS DE DOLLARS pour LE DÉVELOPPEMENT RURAL :

PROGRAMMES ÉCONOMIQUES RURAUX..... 21 000 000,00 \$

Le jeudi 17 juin 1999

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

13.7 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas HUIT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS pour LE DÉVELOPPEMENT RURAL :

SUBVENTIONS EN CAPITAL..... 8 470 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

13.8 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE CENT TREIZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS pour LE DÉVELOPPEMENT RURAL :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 413 900,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

28.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CENT DOLLARS pour LE SPORT :

SPORT 10 555 100,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

28.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas MILLE SEPT CENTS DOLLARS pour LE SPORT :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 1 700,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. le *ministre* GILLESHAMMER dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1999-2000 – Finances;

(document parlementaire n° 151)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1999-2000 – Crédits d'autorisation et Autres affectations.

(document parlementaire n° 152)

Le jeudi 17 juin 1999

M. le *ministre* CUMMINGS dépose le rapport de la Table Ronde du Manitoba sur l'environnement et l'économie pour les années 1988 à 1997.

(document parlementaire n° 153)

La présidente dépose le rapport annuel de l'Ombudsman de la province pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1997.

(document parlementaire n° 154)

Pendant la période des questions orales, M. ASHTON soulève la question de privilège et propose :

QUE la question des propos délibérément trompeurs du ministre de la Justice soit renvoyée au Comité permanent des privilèges et élections.

Après les interventions de M. le *ministre* TOEWS, de M. MACKINTOSH, de M. le *ministre* PRAZNIK ainsi que de MM. CHOMIAK, LAMOUREUX et DOER, la présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. HELWER, M^{mes} FRIESEN et DRIEDGER (Charleswood) ainsi que MM. JENNISSON et KOWALSKI font des déclarations de députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu, pour l'après-midi du 17 juin 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 110 déposé le 11 mai 1999, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que, le jeudi 17 juin 1999, le budget du ministère de la Consommation et des Corporations soit examiné dans la salle 255.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu que la motion permettant à l'Assemblée de se former en Comité des subsides soit redéposée pour permettre à un des groupes du Comité de siéger à l'Assemblée, le jeudi 17 juin 1999, pour examiner le budget du ministère de la Voirie et du Transport.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu que soient différés les votes inscrits qui doivent avoir lieu au cours des séances du Comité tenues à l'extérieur de l'Assemblée jusqu'à ce que tous les groupes du Comité siègent ensemble à l'Assemblée.

Le jeudi 17 juin 1999

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* RADCLIFFE :

QUE le projet de loi n° 33 – *Loi sur le paiement spécial destiné à certains conjoints à charge de travailleurs décédés/The Special Payment to Certain Dependent Spouses of Deceased Workers Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après l'intervention de M. REID, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

Le mardi 22 juin 1999, à 10 heures :
M. REID remplace M. DEWAR.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* TOEWS :

QUE le projet de loi n° 4 – *Loi modifiant la Loi sur les frais judiciaires et modifications corrélatives/The Law Fees Amendment and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. ASHTON.

Après les interventions de MM. MACKINTOSH et KOWALSKI, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* TOEWS :

QUE le projet de loi n° 11 – *Loi de 1999 modifiant diverses dispositions législatives (Nunavut)/The Statute Law Amendment (Nunavut) Act, 1999* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le jeudi 17 juin 1999

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. EVANS (Entre-les-Lacs).

Après les interventions de MM. HICKES et LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* TOEWS :

QUE le projet de loi n° 12 – *Loi de 1999 modifiant diverses dispositions législatives/The Statute Law Amendment Act, 1999* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M^{me} BARRETT.

Après les interventions de MM. KOWALSKI et REID, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* TOEWS :

QUE le projet de loi n° 18 – *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après les interventions de MM. MACKINTOSH et LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le jeudi 17 juin 1999

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* PRAZNIK :

QUE le projet de loi n° 5 – *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les véhicules à caractère non routier et modifications corrélatives/The Highway Traffic Amendment, Off-Road Vehicles Amendment and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. DEWAR.

Après les interventions de MM. JENNISSON et LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* PRAZNIK :

QUE le projet de loi n° 6 – *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. DEWAR.

Après les interventions de MM. KOWALSKI et JENNISSON, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* MCCRAE :

QUE le projet de loi n° 13 – *Loi modifiant la Loi sur l'Université du Manitoba/The University of Manitoba Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M^{me} MCGIFFORD.

Le jeudi 17 juin 1999

Après les interventions de M^{me} MIHYCHUK et de M. LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

Avec le consentement de l'Assemblée, les travaux du Comité des subsides sont interrompus temporairement pour permettre à la présidente de reprendre le fauteuil.

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, dépose le rapport du Comité pour le 17 juin 1999, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, la somme maximale de un milliard neuf cent quarante-deux millions cinq cent quarante-huit mille six cent quinze dollars (1 942 548 615 \$), ce qui correspond à trente-cinq pour cent (35 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses.

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, la somme maximale de trente-neuf millions six cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingts dollars (39 639 880 \$), ce qui correspond à trente-cinq pour cent (35 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les voies et moyens de mobiliser les crédits à accorder à Sa Majesté.

Le jeudi 17 juin 1999

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

IL EST DÉCIDÉ, afin que soient couverts les crédits à accorder à Sa Majesté pour certaines dépenses de la fonction publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, que la somme de un milliard neuf cent quarante-deux millions cinq cent quarante-huit mille six cent quinze dollars (1 942 548 615 \$), ce qui correspond à trente-cinq pour cent (35 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session, soit payée sur le Trésor.

IL EST DÉCIDÉ, afin que soient couverts les crédits à accorder à Sa Majesté pour certaines dépenses de la fonction publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, que la somme de trente-neuf millions six cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingts dollars (39 639 880 \$), ce qui correspond à trente-cinq pour cent (35 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session, soit payée sur le Trésor.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau.

Avec le consentement de l'Assemblée, sur la motion de M. le *ministre* GILLESHAMMER, le projet de loi n° 32 – *Loi de 1999 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 1999* – est déposé et lu une première fois, et il est ordonné que le projet de loi soit présenté immédiatement en deuxième lecture.

Avec le consentement de l'Assemblée, le projet de loi n° 32 – *Loi de 1999 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 1999* – est lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

Le projet de loi n° 32 – *Loi de 1999 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 1999* – est examiné en comité plénier. Le comité en fait rapport sans amendement, et le projet de loi est approuvé avec le consentement de l'Assemblée.

Avec le consentement de l'Assemblée, le projet de loi n° 32 – *Loi de 1999 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 1999* – est lu une troisième fois et adopté.

Son Honneur Peter LIBA, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 58 et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à Son Honneur en ces termes :

Le jeudi 17 juin 1999

« Qu'il plaise à Votre Honneur,

« Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, l'Assemblée législative du Manitoba réunie en session, nous adressons à Votre Honneur remplis de sincères sentiments de dévouement et de loyauté envers Sa Majesté et son gouvernement, et vous prions d'accepter le projet de loi suivant :

« (N^o 32) – *Loi de 1999 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 1999.* »

Le greffier de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Le lieutenant-gouverneur remercie les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne le projet de loi au nom de Sa Majesté. »

À 18 heures, Son Honneur se retire.

La séance est levée à 18 h 1, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay